

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU
DESENCLAVEMENT**

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE**

ET

**LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI**

**RELATIF A L'INTERCONNEXION FERROVIAIRE
CONAKRY-KANKAN-BAMAKO**

Fait à Bamako, le

Entre les soussignés

**Le Gouvernement de la République de Guinée, représenté par son
Ministre des Transports,**

D'une part

Et

**Le Gouvernement de la République du Mali, représenté par son Ministre
de l'Équipement, des Transports et du Désenclavement,**

D'autre part,

PREAMBULE

Considérant la volonté exprimée par le Président Ibrahim Boubacar KEÏTA et le Professeur Alpha CONDE de faire du projet d'interconnexion ferroviaire Conakry-Kankan-Bamako, un facteur de renforcement de la coopération Guinéo-Malienne et des liens séculaires d'amitié entre les peuples Malien et Guinéen ;

Considérant que la réalisation du projet contribuera à :

- assurer à moindre coût et dans les meilleurs conditions de sécurité, la mobilité transfrontalière des citoyens et leurs biens ;
- accroître le volume du fret en transit par le Port de Conakry vers la République du Mali ;
- impulser l'économie des localités traversées par la ligne de chemin de fer.

Convaincu que l'intégration sous régionale passe nécessairement par la libre circulation des biens et des personnes, à travers des réseaux de communications routières et ferroviaires fiables ;

Tenant compte du fait que le réseau routier en exploitation entre Conakry et Bamako nécessite d'être renforcé par un réseau de chemin de fer ;

Prenant en compte la volonté des deux Chefs d'Etat de mettre en œuvre les recommandations de la 7^{ème} Session de la Grande Commission mixte de Coopération Guinéo-Malienne, tenue à Conakry les 26 et 27 Avril 2010.

Sont convenus de ce qui suit :

- la construction de la ligne ferroviaire à écartement standard sur le corridor Conakry-Bamako à savoir le Projet Conakry-Kankan-

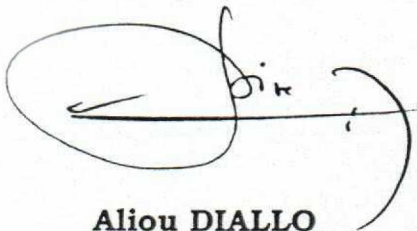
Mandiana-Bougouni-Bamako, conformément au tracé défini par la CEDEAO et les bretelles Sagabari-Kouroussa et Kankan-Kérouané ;

- la réalisation des études complètes du Projet ;
- la revue des termes de référence des études du tronçon Conakry-Kankan et leur adaptation au reste du réseau ;
- la poursuite conjointe de la promotion du Projet auprès des partenaires bi et multilatéraux en vue de leur implication dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre du projet, y compris la réalisation des études d'Avant projet sommaire (APS), d'Avant projet détaillé (APD), la production du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et la réalisation des travaux ;
- la mise en place d'un Comité technique conjoint composé d'Experts des deux Etats pour assurer le suivi du processus de mise en œuvre du projet. La composition de ce Comité technique ainsi que ses termes de référence seront convenus d'accord parties et dans les meilleurs délais ;
- l'élaboration à court terme par le comité technique d'un chronogramme de mise en œuvre du Projet.

Fait à Bamako, le 27 MAI 2014

**Pour le Gouvernement de
la République de Guinée,**

Le Ministre des Transports,



Aliou DIALLO

**Pour le Gouvernement de
la République du Mali,**

**Le Ministre de l'Équipement,
des Transports
et du Désenclavement**



Mamadou Hachim KOUMARE